

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SANARY 21 QU DU GEN CHARLES DE GAULLE 83110 SANARY SUR MER déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr BAILLY Adrien, représentant de la société AB DETECTION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 54 RESIDENCE EDEN PARC 2772 MONTEE DU VIEUX CAMP 83330 LE CASTELLET, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

BAILLY Adrien

Nombre d'actions : 1 000

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 09079 00020709701 47

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 janvier 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé


Stéphane HAMEL
Chargé d'affaires
stephane.hamel@creditmutuel.fr

JST141


CAISSE DE CREDIT MUTUEL
DE SANARY
21, Quai Charles de Gaulle
83110 SANARY / MER
Tél. : 04 98 51 01 00
Fax : 04 98 00 06 79
RCS TOULON 751 955 964